

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@saint-nicolas-aliermont.fr

ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT
LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING
ENTRE LES JARDINS DU PREBYTERE ET LA BIBLIOTHEQUE
VENDREDI 04 OCTOBRE 2024

Le Maire de Saint Nicolas d'Aliermont,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
- Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L.113-2,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant la cérémonie d'inhumation organisée en l'église de Saint Nicolas d'Aliermont, le vendredi 04 octobre 2024 à 10h30,
- Considérant la nécessité de règlementer le stationnement des véhicules sur le parking entre les jardins du presbytère et la bibliothèque le vendredi 04 octobre 2024, de 8h00 à 12h00, afin de réserver des places de stationnement pour la famille,

ARRETE

- Article 1** Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le parking entre les jardins du presbytère et la bibliothèque le vendredi 04 octobre 2024, de 8h00 à 12h00
- Article 2** Des panneaux de signalisation rappelant ces prescriptions seront mises en place par les Services Techniques de la Ville de Saint Nicolas d'Aliermont,
- Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4** Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie Nationale,
- Article 6** Le Maire, la Directrice Générale des Services et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** : Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53 Avenue Gustave Flaubert- 76000 Rouen - dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont, le 03 octobre 2024
Le Maire
Blandine Lefebvre



Publication
Acte exécutoire le : 03/10/2024
Pour copie conforme le :
Signé : Le Maire,

